

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 20 février 2013.

Présents : MM B. JACQUEMIN, Président,
P. ARNOULD, Bourgmestre;
P. JEROUVILLE, P. LEJEUNE, E. GOFFIN, J. LEGRAND,
~~Mme L. CRUCIFIX~~ et Ch. MOUZON, Membres du Collège communal ;
R. DEOM, J-M FRANCARD, Mme L. GALLET,
~~E. de FIERLANT-DORMER~~, Mme I. MARS, R. DERMIENCE,
Mme C. ARNOULD, Mme M-Cl. PIERRET, Mme C. JANSSENS,
Mme Ch. WAUTHIER, ~~D. LEDENT~~, A. THILMANT, F. URBAING, Conseillers.
Mr Eddy JACQUEMIN, Secrétaire communal.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

OBJET : Suppression de la prime communale relative à l'installation d'un chauffe-eau solaire.

\$2302128\$

Revu la délibération du 16 juin 2004 instaurant une prime à l'installation d'un chauffe-eau solaire ;

Vu la délibération de ce jour supprimant l'octroi de la prime relative au placement de panneaux solaires photovoltaïques ;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter la même position concernant l'octroi de la prime relative à l'installation d'un chauffe-eau solaire ;

DÉCIDE, à 13 voix pour et 5 contre (R. DEOM, J-M FRANCARD, Mme L. GALLET, Mme M-CL PIERRET, A. THILMANT)

Article 1er : La prime communale relative à l'installation d'un chauffe-eau solaire est supprimée ;

Article 2 : Cette mesure sera effective à la date du 31 mars 2013 ;

Article 3 : Durant la période transitoire, seul les dossiers comprenant le formulaire de demande dûment complété, les photos ainsi que la facture acquittée des travaux réalisés et mentionnant la surface de panneaux installés seront pris en compte à condition d'être réalisés et introduits avant le 31 mars 2013, la prime étant payée après réception de la preuve de paiement de la prime régionale ;

En séance à Libramont-Chevigny, date que dessus.

PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
(s) E. JACQUEMIN.

Le Bourgmestre,
(s) P. ARNOULD.

Pour expédition conforme,

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,